

Perspectives de la commercialisation du gaz naturel Algérien sur le marché Européen

Par : Pr DJEBARI Kamel
Professeur à EHEC Alger

EL-MOFFOCK Nabila
Doctorante à EHEC Alger

Abstract :

The aim of this study is to highlight the evolution of the Algerian gas exports and their impact within the European gas market during the period from 1970 to 2014. The importance of the OPEC in the global energy market can be seen in its ability to cover the global energy demand that is composed of 62.5% of oil and 23.6% of natural gas according to the 2013 OPEC statistics. Being the first exporter of LNG (Liquefied natural gas) in 1964 following the discovery of its largest gas field located in 'Hassi R'Mel', and since the establishment of the national company 'Sonatrach' in 1963; Algeria is working to strengthen the position of its gas industry in the gas market on both national and international level especially the European market.

Keywords: Gas industry- European gas market - Algerian gas- Sonatrach – gas export.

Introduction :

Au fil des années, le gaz a pris une place prépondérante dans le marché mondial de l'énergétique, il est devenu une source concurrentielle au pétrole, dû à plusieurs facteurs; le premier facteur a une relation très étroite avec ses caractéristiques, puisqu'il est considéré l'ami de l'environnement, le Gaz est l'énergie fossile la moins polluante comparée aux autres énergies semblables surtout depuis l'utilisation des nouvelles technologies dans la production gazière appelées «Les Turbines à Gaz à cycle combiné TGCC», ces dernières répondent aux exigences du protocole de Kyoto sur la protection de l'environnement, le second facteur a une corrélation avec l'augmentation de la demande mondiale de gaz due à l'augmentation des réserves mondiales prouvées en gaz naturel qui a atteint un total de 187.3 Trillion cubic mètres en 2013¹ soit une augmentation de 59.26% comparée à l'année 1992 qui a atteint 117.6 Trillion cubic mètres. Par ailleurs un autre facteur se rajoute à l'alternative de passer de la consommation du pétrole à la consommation du

¹ www.energieinfluence.com le 23/02/2015 à 18h17.

gaz pour certains pays en raison de la flambée du prix du pétrole, de 17.97\$/Baril en 1999 à 140 \$/Baril en 2008 pour passer à 50.80 \$/Baril en 2014² d'où la nécessité de repérer d'autres choix par les pays consommateurs de pétrole.

En Europe, la libéralisation du marché de gaz naturel consiste en application des trois «Directives Gaz » de l'Union Européenne (1998, 2003 et 2009) dont l'objectif est de libéraliser totalement, à terme, le marché domestique du gaz naturel. Ces directives sont de nature à entraîner des changements structurels considérables qui obligent les différents acteurs à revoir leurs stratégies.

Tel est le cas de l'Algérie qui constitue un des principaux fournisseurs externes de gaz naturel de l'Union. En tant qu'acteur majeur sur ce marché, l'Algérie est confrontée à une série de choix commerciaux et stratégiques dont l'issue devrait déterminer la place et les formes futures du déploiement des ventes de gaz Algérien sur le marché européen.

En effet, le marché européen est la principale destination des exportations Algériennes en gaz naturel (près de 90 %), permettant davantage encore dans l'avenir compte tenu l'augmentation de la demande et la baisse de la production domestique de cette région.

Face à ces mutations qui s'opèrent sur le marché gazier européen, la question principale qu'il convient de se poser et à laquelle nous tenterons de répondre dans le présent travail est la suivante :

Quelles sont les perspectives d'évolution des exportations du gaz naturel Algérien vers le marché Européen?

Notre étude a pour objet d'illustrer l'évolution des exportations gazières de l'Algérie et étudier son impact sur le marché gazier européen. Cet article vise : Dans un premier temps, une présentation générale du marché mondial du gaz naturel. Ensuite, nous essayons d'analyser le processus de libéralisation du marché européen du gaz naturel et la restructuration de l'industrie gazière européenne. En dernier lieu, nous examinons les options stratégiques de valorisation du gaz Algérien dans le contexte des mutations en cours sur le marché gazier européen.

I- Etat des lieux sur le marché mondial du gaz naturel.

I-1- Les réserves et la production gazière dans le monde.

I-1-1- La localisation des réserves prouvées du gaz naturel dans le monde.

A fin 2013, les réserves prouvées du Gaz Naturel dans le monde s'élevée à hauteur de 185,7 TM³ (1012 M³), elles sont en augmentation continue depuis 1975, date à laquelle elles s'estimaient à 60 TM³. Les réserves gazières restent très concentrées dans quelques pays puisque trois pays en possèdent plus de la moitié : en effet la Russie, le Qatar et l'Iran détiennent respectivement 23,67% ; 25,37% ; et 29,61%. En terme de répartition régionale, les deux

² www.gasnatural.com le 13/03/2015 à 14h30.

**Perspectives de la commercialisation du gaz naturel Algérien
sur le marché Européen**

régions ; le Moyen Orient et la Russie, possèdent plus de deux tiers (2/3) des réserves mondiales. Viennent par la suite, l'Afrique et l'Asie/Océanie qui détiennent des quantités plus ou moins importantes, soient des parts de 7,6% et 8,2% des réserves mondiale respectivement. Les deux Amériques possèdent des quantités relativement faibles, environ 4,1 % pour l'Amérique centrale/sud et 6,3% pour l'Amérique du Nord. Enfin l'Europe avec un pourcentage de 30.5 %.

Figure N° 01 : Répartition des réserves prouvées de gaz naturel dans le monde à Fin 2013 (En 1012 M3).



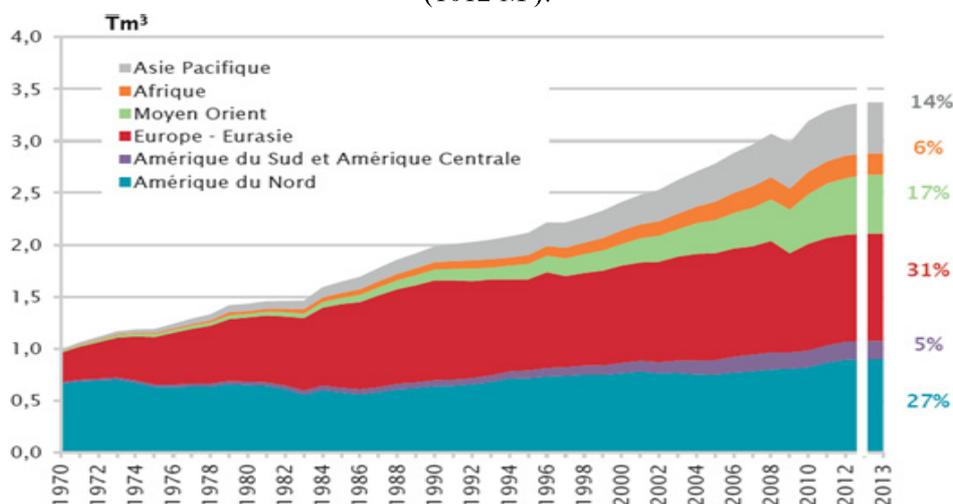
Source : BP, Statistical Review of World Energy June 2014.

1-1-2- Évolution des réserves Gazières dans le monde.

Nous constatons ces dernières années une croissance notable des réserves du gaz dans le monde, soit un taux de croissance d'ordre de 29,1% entre fin 2003 et fin 2013 soit entre 50 et 60 ans de consommation mondiale au rythme actuel mais l'exploitation des gaz non conventionnels, en particulier des gaz de schiste, est susceptible de modifier ces chiffres. Cette hausse est due essentiellement à deux éléments, en premier lieu, à la réévaluation de champs existants, en deuxième lieu, à la découverte de nouveaux champs. C'est au Moyen-Orient que la progression a été la plus forte, soit un pourcentage de 17%, due en partie à la réévaluation des réserves au Qatar. Ce qui permet à cette région d'occuper la première place, avec une part de 43.2% dans les réserves mondiale à fin 2013. Les réserves de la zone Asie/Océanie ont progressé de 14 % sur la même période, en majorité grâce aux nouvelles découvertes. En effet, dans cette zone qu'ont été mis à jour la majorité des champs de grande taille découverts récemment. Enfin, l'Afrique enregistre, durant depuis 1970 au 2013, une hausse de ses réserves gazières de 06%, sous l'impulsion des découvertes réalisées au Nigeria, en Égypte et en Angola.

**Perspectives de la commercialisation du gaz naturel Algérien
sur le marché Européen**

**Figure N°02 : Évolution des Réserves prouvées du Gaz naturel Par Région
(1012 M³).**



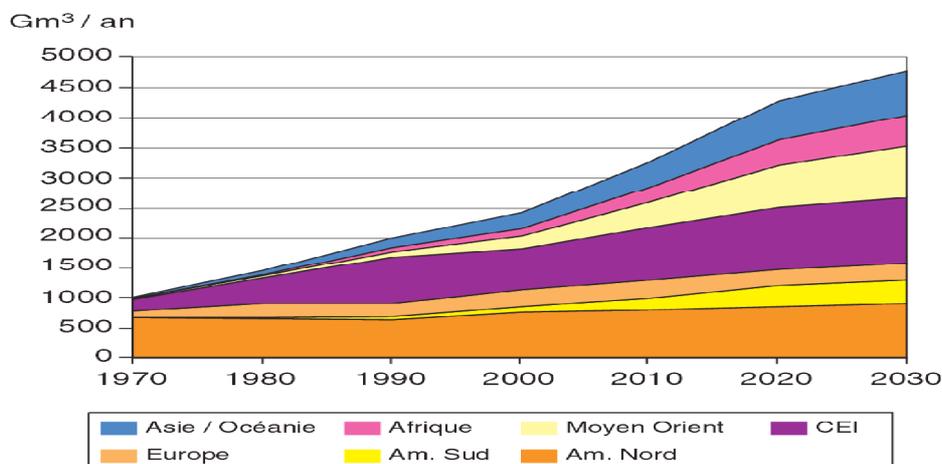
Source: BP, statistical Review of World Energy Juin 2014.

1-1-3- Évolution de la production du gaz.

D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la demande mondiale du gaz est amenée à augmenter de 2,1 % d'ici 2030, dans le même temps, la demande du pétrole devrait progresser de 1,3% par an, ce qui la porterait à 4 790 GM³ à cette date. C'est le secteur de l'électricité qui tire en premier lieu cette demande. En effet, le gaz est préféré à d'autres énergies pour des raisons d'ordres économique et environnemental. La production gazière devrait se développer d'une manière différente selon les régions du monde. Toutes les zones ont enregistré des augmentations de production à l'exception de l'Europe (voir figure N°03). En effet, les champs producteurs y sont anciens et les nouveaux développements trop peu nombreux pour pallier au déclin. Les augmentations de production les plus importantes en volumes devraient être localisées au Moyen-Orient, en Asie/Océanie, et en Afrique. En effet, c'est dans ces régions où sont localisées la majorité des réserves. La Communauté des États indépendants « CEI » et l'Amérique du Nord devraient perdre en importance tout en restant les premières zones productrices avec, respectivement 23 % et 19 % de la production mondiale à l'horizon 2030. Le Moyen-Orient devrait voir sa part passer de 10 % à 18 % et l'Asie/Océanie devrait représenter 15 % des volumes produits contre 12,2 % aujourd'hui. La part de l'Afrique devrait passer de 6,5 % à 10% de la production mondiale entre 2007 et 2030³.

³ Rapport Agence Internationale de l'énergie « World Energy Outlook WEO », Juillet 2013.

Figure N°03 : Évolution de la production gazière par zone géographique



Source: AIE WEO, 2014.

I-2- Organisation du commerce international du gaz naturel.

Les échanges internationaux du gaz naturel ne représentent que 30% environ de la production mondiale en 2013. En fonction de l'éloignement et des obstacles naturels (principalement maritimes) qui séparent le lieu de production de celui de consommation, le gaz naturel est acheminé soit via gazoduc, soit via méthanier.

I-2-1- Les échanges gaziers via Gazoduc : Le gazoduc (pipeline) reste aujourd'hui le plus important moyen d'échange gazier, avec un volume de 633,77 Milliards de mètres cube, pour l'année 2013, ont été échangés via gazoduc, soit une part de 72.3% du gaz échangé dans le monde. Un gazoduc d'un mètre de diamètre transporte environ 20 milliards de m³ de gaz par an qui est l'équivalent de l'énergie produite par vingt tranches de centrales électriques de 1 300 MW⁴.

I-2-2- Les échanges gaziers via méthaniers : Une partie de la production du gaz naturel traitée à sa sortie du gisement passe par l'usine de liquéfaction. Cette usine amène le gaz de son état gazeux à un état liquide (ce qui réduit son volume de 600 fois en moyenne) par liquéfaction à 162 C° et stocké dans une cuve métallique. Le gaz naturel liquéfié GNL est chargé dans un navire méthanier, à l'issue du trajet maritime ; ce navire est déchargé dans un terminal méthanier où le gaz est à nouveau stocké avant d'être ré-gazéifié et injecté dans le réseau de transport terrestre du pays acheteur. Nous pouvons diviser les échanges gaziers via méthaniers en deux bassins : Bassin Pacifique et Bassin Atlantique. En effet, le bassin pacifique inclut les pays en bordure du pacifique et de l'Asie du sud et le bassin atlantique comprend l'Europe, l'Afrique du nord et de l'ouest et l'Amérique de nord.

⁴ www.grtgaz.com le 20/03/2015 à 22h30.

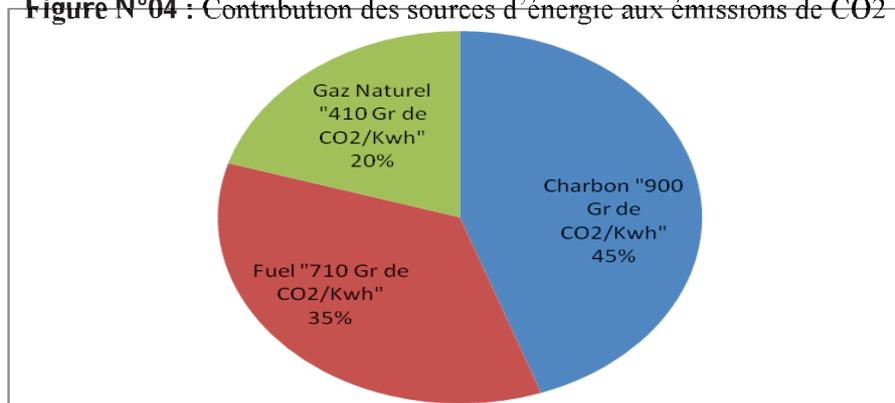
I-3- Les raisons du développement actuel de la demande mondiale du Gaz Naturel.

I-3-1- Le gaz naturel, cette énergie respectueuse d'environnement.

Le gaz naturel est généralement présenté comme une énergie « propre ». Sa combustion dégage en effet peu d'émanations polluantes comme les oxydes de soufre ou les nitrogènes (NOX), et peu de gaz carbonique par rapport à celle des autres énergies fossiles : 40 à 50 % de moins que le charbon et 25 à 30 % de moins que le pétrole.

Le graphe ci-dessous présente la contribution des ressources d'énergie fossile à l'émission de CO₂, sachant que le CO₂ pèse plus de 80% dans les émissions de gaz à effet de serre, et sa part progresse depuis 1990.

Figure N°04 : Contribution des sources d'énergie aux émissions de CO₂



Source: CHEVALIER, J, M & PERCEBOIS, J; « Gaz et Electricité : un défi pour l'Europe et pour la France », Conseil d'Analyse Economique, Edit: la Documentation Française, Paris, 2008.p25.

Comparées aux centrales utilisant d'autres combustibles fossiles, les centrales fonctionnant au gaz naturel coûtent moins cher et rejettent moins de pollution dans l'atmosphère. A titre indicatif, l'électricité produite à partir du gaz naturel coûte, selon l'Agence Internationale de l'Energie, 600\$/ kW, celle issue du charbon 1.300 \$/ kW et celle issue du nucléaire 2.000 \$/ kW.

I-3-2- Diversité d'utilisation du Gaz Naturel.

Le gaz naturel est une source d'énergie polyvalente qui peut être employée dans des domaines très variés que ce soit en tant que matière première ou en tant que source d'énergie. En outre, les préoccupations grandissantes liées à la protection de l'environnement devraient conduire à un plus grand recours au gaz naturel.

Notre propos dans ce qui suit, de dresser un éclairage sur l'apport du gaz naturel (GN) au développement économique à travers la présentation de ses différentes utilisations. A savoir : utilisation domestique, applications commerciales, utilisation agricole et la génération d'électricité.

**Perspectives de la commercialisation du gaz naturel Algérien
sur le marché Européen**

En effet, les applications domestiques sont les principaux débouchés du gaz naturel. Ce dernier peut être utilisé pour cuisiner, sécher, faire chauffer de l'eau, chauffer une maison, la climatiser. En outre, les appareils ménagers sont sans cesse améliorés afin d'être aptes à utiliser du gaz naturel plus économiquement et de manière plus sûre.

D'autre part, les principaux utilisateurs commerciaux de gaz naturel sont des fournisseurs de services tels que les restaurants, les hôtels, les équipements de services médicaux ou les bureaux. Les applications commerciales du gaz naturel incluent la climatisation (air conditionné et réfrigération), la cuisine ou le chauffage.

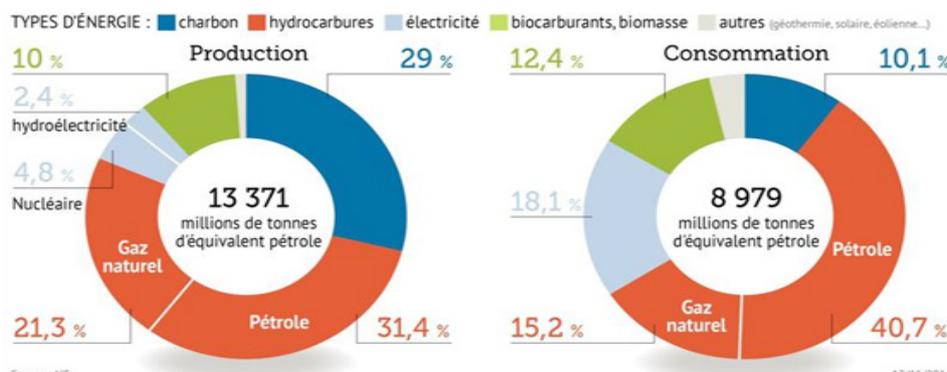
Les avancées technologiques dans le secteur électrique, en particulier les centrales au gaz naturel à cycle combiné, offrent au gaz naturel plusieurs avantages en particulier ⁵:

- Un rendement énergétique supérieur à 50 % ;
- Rejette deux fois moins de pollution qu'une centrale à charbon ;
- Conception modulaire, donc souplesse d'installation et d'entretien.

1-3-3- La croissance de la consommation d'énergie des régions de grande industrialisation :

Actuellement, le gaz naturel représente la troisième source d'énergie après le pétrole et le charbon avec une part de 21.3%. ⁶

Figure N°05 : La Place du gaz naturel dans la consommation énergétique mondiale en 2013.



Source: Agence Internationale d'Énergie (AIE), juin 2014.

⁵ CHEVALIER, J, M & PERCEBOIS, J, Op.cit, P26.

⁶ BP, statistical Review of World Energy Juin 2014.

La consommation mondiale de gaz naturel se répartit en quatre grandes zones : l'Amérique du Nord, la Russie, l'Europe occidentale, enfin l'Asie-pacifique, qui représentent seules 82 % de la consommation totale en 2013. Selon l'AIE (Agence Internationale d'Energie) cette consommation est tirée essentiellement par le secteur industriel, soit un pourcentage de 50% vient en deuxième lieu le secteur résidentiel et des services avec une part de 45%.

En Amérique du nord et en Europe, le secteur Industriel, résidentiel et génération d'électricité qui sont à la tête de la consommation du gaz naturel. Quant à la région d'Asie pacifique, le gaz est utilisé en grande partie pour la génération d'Electricité, soit un pourcentage de 50% dans certains pays comme le Japon, et la Corée de sud, l'Industrie vient en deuxième place, et en troisième lieu nous trouvons le secteur résidentiel et commercial.

1-3-4. Avantages et contraintes du Gaz Naturel.

A - Avantages écologique et économique.

Sur la scène énergétique internationale, le gaz est fréquemment considéré comme une énergie ayant un avenir très prometteur. Il dispose en effet des atouts considérables tant sur plan écologique qu'économique. Il devient également un élément majeur de nombre de politiques environnementales.

L'efficacité énergétique dans le respect de l'environnement : Le gaz est un combustible « propre », le plus propre des énergies fossiles. tant sur le plan des émissions véritablement « polluantes » que de celles de CO², du fait de sa faible contenance en carbone lui donne des avantages déterminants dans un monde de plus en plus sensibilisé par les questions environnementales avec notamment les risques de changement climatique.

Des ressources abondantes et largement accessibles : Les réserves prouvées de gaz naturel dans le monde sont très abondantes et leur progression continue depuis des décennies, les réserves prouvées de gaz sont désormais supérieures à celles du pétrole.

Des marchés du gaz plus ouverts et plus proches des attentes des clients : Le gaz naturel devient pour les clients professionnels une énergie de plus en plus attrayante par les possibilités contractuelles qui ne cessent de se développer au service de ses clients. Qu'ils s'agissent de liberté de choix du fournisseur, d'accès direct aux infrastructures ou de compétitivité et transparence en termes de prix.

B - Contraintes du gaz naturel :

Les investissements lourds : Les investissements à consentir pour l'exploitation et le traitement du gaz sont très importants, le coût de transport étant, lui aussi, cinq fois plus élevé que celui du pétrole.

Le prix artificiel du gaz naturel : Le prix du gaz naturel est indexé sur le prix du pétrole. il est donc encore plus «artificiel» que ce dernier.

Le délicat stockage du gaz naturel : Le stockage du gaz naturel est délicat, le gaz naturel ne peut être liquéfié qu'à très haute pression et très basse température. Ce principe n'est utilisé que dans des usines spécifiques.

II- La libéralisation du marché européen du gaz naturel et la restructuration de l'industrie gazière européenne.

II-1- Le processus de libéralisation du marché européen du gaz naturel.

II-1-1- Les objectifs de la libéralisation du marché européen :

La libéralisation des marchés gaziers en Europe vise à créer une concurrence interne et externe fondée sur un marché gazier unifié concurrentiel en intégrant producteurs traditionnels et nouveau fournisseurs, et le développement des transactions de court terme. L'objectif est d'obtenir un approvisionnement au moindre coût en éliminant les « rentes » à tous les niveaux de la chaîne gazière sous la pression concurrentielle. Il s'agit également de sécuriser l'approvisionnement gazier de l'Europe en renforçant les liens techniques et marchands.

II-1-2- Les étapes de la libéralisation du marché gazier européen :

La directive Gaz du 22 juin 1998 (Directive 98/30/CE) : La directive de gaz de l'union européenne a été adoptée en 1998, cette directive était destinée à créer un marché unique de gaz à travers l'Europe afin d'assurer la transparence et la non discrimination, la directive gaz impose aux opérateurs historiques de séparer leurs comptes liés à l'activité de commercialisation de ceux liés aux activités de transport et de distribution. La commission a décidé de mettre en place des Autorités de Régulation Nationales (ARN). Ces régulateurs surveillent d'abord les conditions d'accès et de connexions aux réseaux, et elles ne doivent pas constituer une barrière à l'entrée, qui doivent refléter plusieurs facteurs, en particulier, les coûts des facteurs de production ainsi que le niveau des investissements futurs pressentis dans le réseau.

Le sommet de Barcelone (Mars 2002) : Une nouvelle directive concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel a été proposée en mars 2002 lors du sommet de Barcelone. Le conseil européen a donné une impulsion à ce projet en décidant d'accélérer l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence.

La 2ème directive Gaz du 26 Juin 2003 (Directive 2003/55/CE) : Malgré son intention de mettre fin aux déformations dans les marché du gaz, le processus de libéralisation en cours n'as pas été consistant à travers l'Europe. Certains pays ont introduit une concurrence de vente au détail, tandis que d'autre ont fait leur possible pour mettre en œuvre, les conditions minimales de la directive. La seconde directive a été adoptée le 26 Juin 2003, cette directive reprend les dispositions de la première directive gaz et les approfondit. L'accélération des dates d'ouverture à la concurrence des marchés du gaz et

de l'électricité : 1er Juillet 2004 au plus tard tous les clients non résidentiels, 1er Juillet 2007 pour l'ouverture à 100 %.

II-1-3- Le contenu du troisième paquet législatif :⁷

Ce troisième paquet législatif consiste en application de la Directive 2009/73/CE adoptée le 13 juillet 2009, concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE, et elle se résume, essentiellement dans les points suivants :

La commission impose une séparation effective des réseaux et elle propose un choix entre deux solutions : soit l'établissement d'une dissociation de propriété entre les activités de production/fourniture et les activités de gestion de réseaux de transport/distribution.

De plus, le vide réglementaire concernant les questions transfrontalières et la nécessité de l'existence d'une plate forme institutionnelle permettant la coopération et la prise de décision des ARN sur les problèmes qui dépassent le cadre purement national, incitaient la Commission de Bruxelles de proposer la création d'une Agence de Coopération des Régulateurs de l'Energie (ACER).

Enfin, la commission suggère une solidarité entre les Etats membres en cas de rupture des approvisionnements : La crise Russo-ukrainienne de janvier 2006, qui avait conduit à une baisse des approvisionnements en gaz de plusieurs pays européens, cet événement a mis en exergue l'inexistence d'une position commune des pays membres de l'Union Européenne (UE) en matière énergétique.

II-1-4- Contraintes empêchant l'ouverture du marché européen du gaz :

La première contrainte empêchant l'ouverture à la concurrence du marché européen du gaz naturel après l'adoption des deux premières directives est la concentration des marchés. En effet, la Commission européenne considère que les opérateurs historiques contrôlent encore une part trop importante de la production et/ou des importations dans la plupart des pays européens.

D'autre part, malgré la séparation managériale et comptable et puis juridique, les opérateurs historiques continuent à exercer leurs pouvoirs pour limiter l'entrée de nouveaux acteurs, et par là limiter la concurrence (restrictions verticales).

II-2- Restructuration de l'industrie gazière européenne.

II-2-1- Organisation de l'offre et de la demande du gaz naturel sur le marché européen.

Les principaux producteurs du gaz dans l'union en 2013, le Royaume Uni (59.6 GM³) et les Pays Bas (62.7 GM³), ces deux pays représentent 72,75% de la production domestique, viennent ensuite, l'Allemagne (12,2 GM³), la

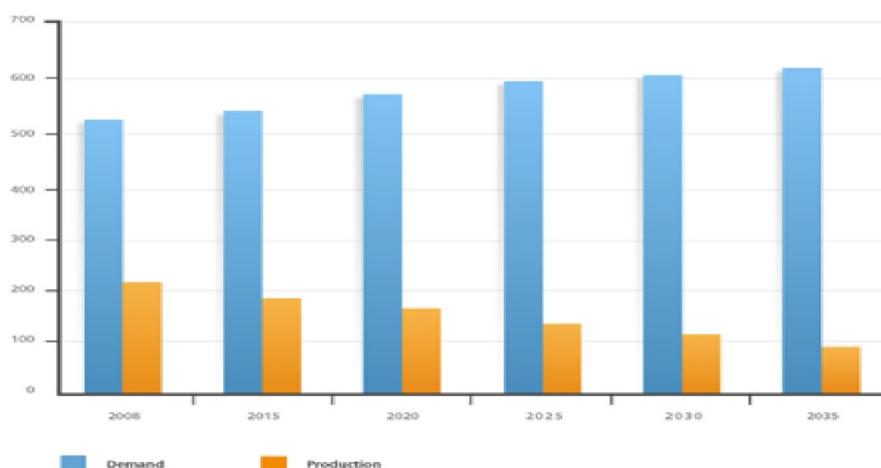
⁷ CHITOUR, C: « Pour une stratégie énergétique de l'Algérie à l'horizon 2030 » ; éd OPU, Alger, 2003, p.145.

**Perspectives de la commercialisation du gaz naturel Algérien
sur le marché Européen**

Romanie (10,9 GM³), le Danemark (8.4 GM³) et l'Italie (7.4 GM³). Autres pays membres de l'union produisent des quantités négligeables.⁸

De même que la pénétration du gaz naturel dans l'UE est encore très inégale. En effet le marché italien s'est développé dès les années cinquante, le marché portugais n'existait que depuis 1997 et connaît encore des taux de croissance spectaculaires, liés à la mise en service récente du gazoduc Maghreb-Europe. L'Espagne est un marché plus ancien mais n'a misé sur le gaz naturel que récemment.

Figure N°06 : Evolution de la production de gaz de l'UE à horizon de 2035



Source : www.grtgaz.com (le 20/03/2015 à 21h42).

Par ailleurs, les importations gazières de l'Union Européenne sont assurées essentiellement par trois pays: la Russie (44%), la Norvège (27%), l'Algérie (17%) et les autres pays exportent des quantités mineures vers l'Europe (12%). À l'horizon 2035, la demande du gaz naturel européen devrait dépasser 630 Gm³ selon l'Agence internationale de l'énergie. Cette croissance est principalement tirée par les besoins de gaz naturel pour produire de l'électricité. L'Europe s'y prépare en développant ses infrastructures gazières: les investissements dans les réseaux sont évalués à 150 milliards d'euros d'ici 2030⁹.

II-2-2- Les modes d'approvisionnement sur le marché Européen :

Les Contrats à long terme (20 à 25 ans) demeurent le moyen le plus utilisé dans les échanges gazières au sein du marché Européen, L'intérêt du vendeur est la rentabilité de ses investissements, pour l'acheteur est de sécuriser ses approvisionnements. Cependant, des disparités restent entre les Etats membres, sur le marché de Grande Bretagne, par exemple, seulement 70%

⁸ Rapport BP Statistical review, Juin 2013.

⁹ www.energieinfluence.com (le 23/02/2015 à 14h30).

du gaz commercialisé sur la base des contrats à long terme, et dans les autres Etats membre le pourcentage varie entre 90 et 100%¹⁰.

Par ailleurs, le marché Européen se trouve aujourd'hui dans une situation duale, avec d'un côté des prix spots directs sur le marché britannique, et de l'autre côté, des prix directement influencés par ceux des produits pétroliers sur le continent. Ces deux marchés ne sont pas indépendants puisque l'Interconnector, gazoduc reliant la Belgique à l'Angleterre, joue désormais un rôle d'arbitrage. Cependant, le développement du marché à court terme et spot en Europe est assez lent, en raison de l'insuffisance des échanges et le nombre des opérateurs présent sur ces marchés. Le régulateur aussi peut intervenir sur le marché pour encourager la concurrence, notamment par le Programme Gas Release, qui consiste à imposer à l'opérateur gazier historique de rétrocéder une partie de son gaz importé (essentiellement via des contrats à long terme) à des concurrents potentiels pour approvisionner leurs clients sur le marché final.

L'intégration horizontale est un moyen pour une firme de diversifier rapidement son offre, d'acquérir de l'expérience sur un nouveau secteur. C'est le cas, par exemple, pour un Électricien qui veut entrer sur le marché du gaz naturel (E-ON qui a racheté Ruhrgas). En effet, les frontières verticales d'une firme sont définies par le nombre d'étapes du processus de production qui font partie de l'activité de la firme.

III- Options stratégiques et commerciales pour la valorisation du gaz Algérien.

Les gouvernements successeurs de l'Algérie, depuis une trentaine d'années, ont fait preuve en effet d'une gestion extrêmement prudente des réserves gazières. Cette prudence s'explique par le rôle qui est attribué à cette source d'énergie dans la politique énergétique du pays.

III-1- Evolution du cadre juridique gazier en Algérie.

Nous distinguons pour ce titre quatre phases importantes dans l'histoire du cadre juridique de l'industrie pétrolière et du secteur des hydrocarbures:¹¹

La phase avant la nationalisation (1956-1970): L'industrie des hydrocarbures en Algérie fut pratiquée sous l'emprise du colonialisme français jusqu'à l'année de la nationalisation des hydrocarbures et ce malgré l'indépendance de l'Algérie en 1962, car tous les contrats signés avant 1971 étaient à caractère de concession, régis suivant la loi Française du pétrole Saharien. Cette dernière avait pour but d'accomplir au profit maximum la partie française sans prendre en considération les intérêts de la partie algérienne.

La phase de nationalisation (1971-1985): L'industrie gazière est devenue une préoccupation absolue de la société Etatique SONATRACH, devenue

10 www.gasnatural.com (le 13/03/2015 à 14h30).

11 KHELIF, A : « La problématique de l'offre du gaz Algérien sur le marché européen », édit CREAD, Alger, 2005, P44.

la seule exerçante dans cette industrie. Elle détient le monopole de toutes ses phases (Recherche et exploration, exploitation production, transport et commercialisation) stipulé dans les nouvelles lois et ordonnances «71/22 et 71/21». Ces dernières stipulent qu'aucun partenaire étranger n'est admis dans les activités amont de l'industrie gazière et l'abolition totale des contrats de concession dans le secteur pétrolier en les remplaçant de contrats de service et de partage de production.

La phase d'ouverture de l'amont pétrolier (1986-2004): La chute brutale des cours pétroliers en 1986 accompagnée d'un désinvestissement dans les activités d'exploration et de recherche pétrolière et gazière et le déclin de leur production, ont rendu nécessaire la mise en œuvre d'une stratégie libérale en rupture avec les approches nationalitaires, ainsi le partenariat apparaissait comme la solution idéale pour relancer le secteur des hydrocarbures en général et le secteur gazier en particulier par la promulgation de la loi 86/14 portant la recherche et prospection des hydrocarbures liquides amendée par la loi 91/21 appuyant la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, a permis d'élargir le champ d'application à la prospection et aux découvertes de gaz naturel aux investisseurs étrangers qui en avaient été initialement exclus. Nous pouvons dire que cette phase a été marquée par l'ouverture et la libération de l'amont pétrolier et gazier.

La phase d'ouverture à l'économie de marché (2005-2013): Les mutations internationales que vit le monde du vingt et unième siècle au sein de la mondialisation économique, l'Algérie était dans l'obligation de s'adapter à ces mutations, d'où la nécessité de décréter la nouvelle loi des hydrocarbures 05/07 qui a suscité beaucoup de polémique autour puisque elle a annoncé le retour des contrats de concession, par la suite l'ordonnance 06/10 est apparue pour modifier 19 articles de la loi suscitée, qui a eu un effet de surprise sur la communauté internationale des affaires dans le domaine de l'énergie. Cette ordonnance a redonné la nomination à la Sonatrach du terme « Entreprise Nationale SPA » et non pas « Sonatrach SPA » et elle reste majoritaire dans tous ses contrats de partenariat avec les investisseurs étrangers en amont, aval et transport « à hauteur minimum de 51% ». Dans le même contexte, une dernière loi des hydrocarbures a été prononcée en janvier 2013, dans le but de renforcer le partenariat dans toutes les phases de l'industrie pétrolière et avec une nouvelle tendance de recherche et prospection notamment le « **Gaz de schiste** » que l'avenir nous dévoilera.

III-2- L'Algérie face à la libéralisation du marché du gaz.

L'Algérie qui réalise 90 % de ses exportations au sein de l'union européenne se voit confrontée à un nouvel environnement qui fragilise les projets de développement de la filière à moyen et long terme. Cinquième producteur mondial, l'Algérie réalise avec le gaz 30% de ses recettes en devises. Le précieux hydrocarbure est l'un des principaux moteurs économiques du pays.

La stabilité des revenus assurée jusque là par des accords exclusifs avec les différents importateurs, est remise en question par «la directive gaz» adoptée en Juin 1990 par le conseil des ministres de l'Union Européenne. Le nouveau cadre législatif, applicable depuis Août 2000, institue la libre concurrence en matière de transport et fourniture de gaz naturel.

La libéralisation du marché gazier européen n'était pas sans conséquences sur les pays fournisseurs. Elle a remis en question deux clauses consignées pourtant dans les relations commerciales entre l'UE et les pays exportateurs de gaz, comme l'Algérie, la Norvège et la Russie : Les contrats à long terme (take or pay) et la destination finale du gaz commercialisé (clause de destination) :

La chaîne gazière impose des investissements si élevés (usines de liquéfaction et flotte de méthaniers pour le GNL, gazoducs transcontinentaux pour le transport terrestre) que leur mise en œuvre ne se fait que dans le cadre de contrats de long terme (take or pay) entre un producteur et un pool d'acheteurs. La Commission européenne insiste sur la place des contrats de livraison à long terme pour l'approvisionnement en gaz naturel. Elle avait dans un premier temps plutôt relativisé leur importance, considérant qu'ils n'étaient pas nécessaires à l'ouverture du marché.

La formule de partage des bénéfices a été faite par l'Algérie. Elle consiste en un partage des bénéfices produits par la revente du gaz Algérien par un pays de l'UE lié à l'Algérie par un accord commercial à un pays tiers (clause de destination). Libre au pays de l'UE d'en déterminer le prix. Il a fallu un certain temps de négociations pour que l'Algérie parvienne à ramener les pays Européens à reconsidérer les contrats à long terme et à accepter un partage des bénéfices issus de la revente du gaz Algérien à des pays tiers.

Pour mieux faire face à la concurrence dans un secteur qui lui est clé Sonatrach adopte une attitude assez pragmatique, qui est en fonction des opportunités du marché qui lui sont offertes. Nous allons citer entre autres¹² :

- L'Etat a créé avec la Sonatrach et la Sonelgaz une joint-venture d'énergie, l'Algerian Energy Company pour maximiser ses exportations de gaz et d'électricité.
- Une joint-venture de commercialisation de GNL avec Gaz de France.
- La prise de participation dans le terminal espagnol de réception de GNL, de Ferrol.
- La prise de participation de 30% dans la société de commercialisation espagnole Cepsa Gas Comercializadora pour vendre du gaz à des clients éligibles, ce qui constitue une première pour l'Algérie.
- Un partenariat à hauteur de 30% avec la société Cepsa, dans la production d'électricité, avec un approvisionnement en gaz Algérien de quatre usines de cogénération d'une capacité de 200 MW en Espagne.

12 KHELIF(A) Op.cit, P63.

III-3- Libéralisation du marché gazier Européen et adaptation de la politique Algérienne d'Exportation.

La libéralisation du marché européen du gaz naturel a entraîné une réorganisation de la chaîne gazière, notamment les changements importants dans les relations verticales entre les producteurs qui approvisionnent ce marché en gaz naturel (Sonatrach, Gazprom et Statoil) et les firmes situant en aval qui le commercialisent aux utilisateurs finaux.

Cette libéralisation est encadrée, en premier lieu, par les deux Directives gaz de 1998 et 2003, et elle vise principalement les trois mesures suivantes¹³ :

Suppression des monopoles nationaux d'importations ;

Ouverture à la concurrence des activités commerciales de négociation et de fourniture en gaz naturel sur le marché final ;

Déconcentration de la chaîne gazière par la séparation entre les activités qui relèvent du monopole naturel et celles qui relèvent de la concurrence.

Les fournisseurs traditionnels sur le marché Européen, en particulier la compagnie nationale Sonatrach, ont adopté de nouvelles stratégies commerciales pour mieux organiser leurs exportations gazières, et par là, élimine les externalités verticale (double marge et surenchères sur les prix).

Pour ce faire, Sonatrach développe une politique de partenariat basée sur le renforcement et l'approfondissement de ses relations de coopération. Elle vise à multiplier les opportunités de création de richesses avec ses partenaires habituels comme elle œuvre aussi à élargir son portefeuille de projets à de nouveaux espaces et à de nouveaux acteurs. L'objectif étant d'assurer des ventes additionnelles, de sécuriser les débouchés et enfin de capter des marges dans l'aval.

III-4- Le rôle de l'Algérie dans l'approvisionnement gazier Européen.

L'Algérie figure parmi les trois principaux fournisseurs de gaz à l'Europe, à côté de la Russie et de la Norvège.

Sonatrach a exporté à travers deux principaux ouvrages les gazoducs Enrico Mattei, vers l'Italie, et Pedro Furan Farell, vers l'Espagne, ainsi que les installations de liquéfaction: installées à l'est et à l'ouest de l'Algérie.

Forte d'une position géographique privilégiée lui donnant accès aux marchés gaziers en développement et de ses qualités de fournisseur fiable et continu, Sonatrach a tissé des relations de confiance et de coopération avec les plus grands groupes européens.

Ainsi, l'Algérie joue un rôle important par le biais de la Sonatrach, dans l'approvisionnement en gaz à l'Europe en consentant des investissements considérables, en respectant ses engagements depuis la naissance des exportations vers l'Europe en 1964.

13 EL KADI, I : « Le gaz algérien en passe de changer de religion », Institut Français de Relation Internationales-IFRI, Paris, 2009.

**Perspectives de la commercialisation du gaz naturel Algérien
sur le marché Européen**

L'Algérie s'est aussi engagée dans de grands projets structurants, reconnus «d'intérêt régional prioritaire» par l'Union Européenne à travers lesquels Sonatrach s'est investie dans plusieurs segments de la chaîne gazière s'articulant autour des axes suivants:

- La création de filiales de fourniture du gaz transporté via des gazoducs reliant l'Algérie via l'Italie et l'Espagne auprès des utilisateurs finaux sur les marchés européen pour capter une partie de la rente gazière en aval.
- Prise de participation dans les gazoducs Medgaz (une canalisation de gaz de 24 pouces qui traverse la mer méditerranée et unit l'Algérie à l'Europe via l'Espagne) et Galsi (une canalisation qui constitue une nouvelle route vers l'Europe via l'Italie) et la réservation de volume de gaz pour la fourniture directe auprès des utilisateurs finaux¹⁴.
- Le partenariat de Sonatrach avec deux grandes compagnies Espagnoles d'électricité (Endesa et Unie Fenosa) pour le projet Reganosa qui prévoit la construction d'un terminal de regazéification GNL à Mugardos (Ferrol) en Galice, au nord Ouest de l'Espagne.
- La création de la Sonatrach Petroleum Company(SPC-BVI), une filiale 100% Sonatrach basée à Londres, spécialisée dans le trading et la gestion des navires transporteurs de GPL.
- Le partenariat entre Sonatrach et British Petroleum (BP) pour la création d'In Salah Gas, qui a comme objectif la commercialisation conjointe du gaz produit en association issu des champs d'In Salha en Europe du sud.
- Le partenariat entre Sonatrach et Gaz de France (GDF) pour la création d'une nouvelle société dénommée « MED LNG and GAS », qui a est chargée de la commercialisation conjointe de GNL sur les marchés Européens et Nord Américain.
- L'acquisition de nouveaux navires méthaniers pour accroître ses exportations en GNL et surtout pour diversifier ses débouchés.

Tous ces projets contribueront de manière effective à l'approvisionnement et à la diversification énergétique de l'Europe, à l'intégration des réseaux gaziers Algériens aux réseaux Maghrébin et Européen, à la protection de l'environnement et à l'accès à des sources d'énergie compétitives.

La signature de l'Accord d'association avec l'Europe, les mesures de modernisation prises dans le secteur de l'énergie et l'ampleur des investissements engagés et à venir font de l'Algérie une tête de pont énergétique incontournable vers l'Europe. Ces actions se sont traduites par un accroissement significatif de la pénétration du gaz naturel Algérien dans le bilan gazier de l'Union Européenne.

¹⁴ www.gasnatural.com le 13/03/2015 à 14h30.

Conclusion

Le gaz naturel est désormais considéré comme une source d'énergie incontournable, en raison du rôle fondamental qu'il peut jouer dans une politique harmonieuse dans les domaines de l'économie et de l'environnement.

La libéralisation dans le monde des marchés du gaz naturel, notamment en Europe, a pour objectif de mettre fin aux monopoles nationaux verticalement intégrés et d'introduire la concurrence sur les segments où cela était possible.

Certes, la mise en place des deux premières Directives gaz ont considérablement avancé la libéralisation du marché européen, mais elles ont suscité de nombreux changements structurels (en matière d'organisation de l'offre et de la demande sur les marchés).

L'Algérie en tant qu'acteur majeur sur ce marché est confrontée à de nombreuses options stratégiques et commerciales pour mieux valoriser ses ressources gazières, qui se résument dans les points suivants :

L'abandon des contrats à long terme : la volonté politique du côté Algérien d'abandonner les contrats à long terme afin d'améliorer la valorisation future du gaz Algérien.

Libéralisation du marché gazier européen et adaptation de la politique Algérienne d'exportation : L'Algérie via la Sonatrach montre sa volonté de renforcer sa présence comme un acteur partie-prenante sur le marché gazier Européen plutôt que comme simple fournisseur traditionnel de gaz, afin de profiter des opportunités offertes sur ce marché.

Coopération entre pays exportateurs du gaz: La création d'un organisme intergouvernementale sur le modèle de l'OPEP n'est pas possible à court terme en raison essentiellement deux facteurs : la rigidité des contrats à long terme et la régionalisation du commerce international de gaz naturel. Cependant la nouvelle dynamique dans laquelle est insérée l'industrie gazière mondiale, en termes de libéralisation des marchés, d'intégration verticale en amont et en aval et de diversification multi-énergétique des entreprises et l'accélération des échanges via la voie GNL, encouragera la création d'un cartel gazier sur le modèle de l'OPEP à moyen/long terme.

Compte tenu la diversité des utilisations du gaz naturel dans les différents secteurs de l'économie, soit en tant que source d'énergie soit en tant que matière première pour la production des produits finaux, ainsi son respect à l'environnement, notamment en matière d'émission des gaz à effet de serre. Cela nous amène à réfléchir sur la stratégie que l'Algérie devra adopter, vu son atout énergétique, pour renforcer son positionnement stratégique dans le bassin méditerranéen, et pour quoi pas, en faire un atout pour tirer profit sur d'autres jalons de l'économie dans la région.

Références Bibliographiques

Ouvrages :

CHEVALIER, J, M & PERCEBOIS, J : « Gaz et Electricité : un défi pour l'Europe et pour la France », Conseil d'Analyse Economique, éd la Documentation Française, Paris, 2008.

CHITOUR, C: « Pour une stratégie énergétique de l'Algérie à l'horizon 2030 » ; éd OPU, Alger, 2003.

Commission des communautés européennes : « Directive 2009/73/CE, concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz et abrogeant la Directive 2003/55/CE » ; Journal Officiel de la Commission des communautés européennes, Bruxelles, 2009.

EL KADI, I : « Le gaz algérien en passe de changer de religion », Institut Français de Relation Internationales-IFRI, Paris, 2009.

KHELIF, A : « La problématique de l'offre du gaz Algérien sur le marché européen », éd CREAD, Alger, 2005.

PERCEBOIS, J : « Ouverture à la concurrence et régulation des industries de réseaux : le cas de Gaz et de l'Electricité », Cahier N° 03-11-40 de CREDEN, Montpellier, 2003.

Rapports et Revues:

La revue de la Sonatrach, N°60, Avril 2010.

Les exportations gazières provenant de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient, Medénergie, Juillet 2011.

Perspectives énergétique mondiale 2050 : Les enjeux de la demande, revue méditerranéenne de l'énergie « medénergie », Janvier 2002.

Les marchés du gaz après la déréglementation et le développement du GNL, Medénergie, Juillet, 2007.

Rapport « CEDIGAZ », Marie Françoise Chabrelie, 2009.

Rapport Agence Internationale de l'énergie 2013 « World Energy Outlook WEO ».

Rapport BP Statistical review, Juin 2013.

Rapport CIA Central International Agency « World fact book 2013 ».

Sites Internet:

www.sonatrach-dz.com consulté le 20/02/2015.

www.energieinfluence.com consulté le 23/02/2015.

www.gasnatural.com consulté le 13/03/2015.

www.medgaz.com consulté le 15/03/2015.

www.cedigaz.com consulté le 15/03/2015.

www.grtgaz.com consulté le 20/03/2015.